

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 20 juillet 2026 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉSIGNATION : Avenue de la Joie-de-Vivre – partie du lot 3 902 137

NATURES ET EFFETS : Demande concernant la possibilité de :

- Permettre la création d'un lot ayant une largeur minimale mesurée sur la ligne avant de quarante-trois virgule cinquante-trois (43,53) mètres.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme afin de rendre leur décision. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 20 juillet 2026. Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au www.chertsey.ca.

Donné à Chertsey, ce 17^e jour du mois de juin 2026.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Chertsey

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 17^e jour du mois de juin, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de juin 2026.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Chertsey